AU PUBLIC.

...t eu connaissance que des bruits malveillants circulent ... compte dans le public, insinuant que je suis ... de douteux, susceptible d'entretenir des relations ... avec des ennemis du gouvernement des Etats-Unis ... si prête le serment d'allégeance, conformément à l'ordre ... le déclare présentement que ces bruits sont faux, et je ... public de croire que je suis aussi bon Unioniste que ... ce soit. [18] AUGUSTE ARABIN.

DUGIEUX, PATISSIER & CONFISEUR,

Rue Royale et Français.

...e de Dragées, Bonbons en tous genres, ... des montées pour soirées, Liqueurs, Sirops, &c. (1

DEMANDE.

...DAME FRANÇAISE, bien recommandée et parfait... ...courant de tous les ouvrages ayant rapport à la to... ...e dames, désirerait trouver une place dans une famil... pour la Havane.

...resser au magasin de papiers de Francis Bouvain, ru... ..., entre Bienville et Conti. [2

INSTITUTION CATHOLIQUE

l'Instruction des Orphelins dans l'Indigence.

...il prochain, 1er Novembre, jour de la Toussaint, il ... ...quête au profit des Orphelins Indigents du Troisième ... ...dans l'enceinte et le nouveau cimetières. ...ra fait un appel aux personnes charitables qui vou... ...en coopérer à cette bonne œuvre. ...ordre de la direction, ...29 oct., 1 nov MANUEL CAMPS, secrétaire.

Avis aux Tailleurs.

...ON COUPEUR DE PANTALONS trouvera un emploi ...ant et de bons appointements, en s'adressant au bureau ...urnal. Bonnes recommandations exigées. 15—25 oct

AVIS.

...avoir du recorder des naissances et décès a été trans... ...u No. 22, Place St-Antoine, derrière la cathédrale St ...es personnes qui ont négligé de faire leur enregistre... ...ront à ce jour, sont priées de bien vouloir le faire dans ...bref délai, autrement elles seront pourvues d'ap... F. M. CONNER, Annotateur des naissances et décès.

...rnitures pour Tailleurs

Rue de Chartres, 136.

...DUMAS Frères viennent de recevoir par le navi... ..., du Havre, un assortiment complet de

...archandises pour Tailleurs,

Consistant en

Draps, Casimirs,

...OURS, SOIERIES, SATIN NOI...

POUR GILETS,

...offrent à vendre au plus bas prix de la place, pour ... comptant.

BON VIN ROUGE

A 25 sous la Bouteille,

...J. PEYTIEAN, rue Saint-Pierre, 38, entre les rues Chartres et Royale.

...ICERIES & LIQUEURS

...le premier choix et des meilleures marques.

Demande de Nourrisson.

...jeune femme, très bien portante, désire trouver ... ...peut donner les meilleurs renseignements. ...ressez-vous rue St-Pierre et Chartres.

J. GRUET,

...RCHAND DE MEUBLES

Ebeniste et Déménageur,

...e Toulouse, 142, entre Bourgogne et Remparts.

Vente et achat de Meubles neufs et d'occasion. ...ies de Chaises pour bals, soirées, noces, meetings, ... Emballage et Empaquetage de Meubles. ...Réparations et Nettoyage de Meubles en tous genres. Entrepreneur des Déménagements.

Burnside Guards!

...TENTION! NATIVE-GUARDS

Rallies-vous sous le Drapeau de l'Union!

...demande des hommes bien constitués pour former ... ...gade du 3e régiment de Volontaires de la Louisia... ...service actif des Etats-Unis.

...0 ou 160 acres de Terre à la fin de la guer...

$13 en avance.—Paie : $13 à $22 par mois.

...ent et équipement gratis, et rations pour la fami... ...avec d'enrôlement, enseigner Remparts et Ste-A... ...Barracks.

A. STEGER & A. JOHNSON, off. res...

PARIS.

GRAND HOTEL

Boulevard des Capucines,

...AND HOTEL DU LOUVR...

Rue de Rivoli.

...ceux grands hôtels sont sous la direction de la Com... ...immobilière de Paris. ...contiennent ensemble quatorze cents chambres à ... ...ulation, dont les prix varient de 4 fr. à 30 fr. par ... ...le Grand Hotel, — et de 3 fr. à 20 fr. par jour pour ...el Hotel du Louvre. ...e la variété de ces prix, ainsi que par la position de ... grands hôtels, situés dans les plus beaux quartier... ...les voyageurs et les familles sont toujours assurés ...ver constamment tous les accommodements en ra... ...leurs besoins, leurs goûts et leurs moyens. ...s tables d'hôte des deux hôtels, ayant ensemble ... places, sont servies à six heures. Le public y est ... ...bien que les personnes qui résident dans lesdits hôt... ...autre, à chacun des hôtels est attaché un Restaurant ...à prix fixe. ...s salons de ces deux hôtels sont à la disposition du ... ...les repas de corps et de noces, les fêtes de fam... ...bals, et les assemblées. ...dans chaque hôtel il y a une bibliothèque, un cofre-fort ...de divans, des salles de bains, ainsi qu'un télégraphe p... ...correspondant nuit et jour avec toute l'Europe. ...les personnes employées dans le service des deux h... ...lent toutes les langues.

Wide-Awake!

...TTENTION! NATIVE-GUARD...

Rallies-vous sous le Drapeau de l'Union!

...demande des hommes bien constitués pour former ... ...compagnie du 3e régiment des Volontaires de la Louisi... ...le service des Etats-Unis.

...00 ou 160 acres de Terre à la fin de la gu...

$38 en avance!

...rolisions pour familles assistées la compagnie enrôlan...

Paie : $13 à $22 par mois.

...demande des sergents et des caporaux parlant l'a... ...le français.—S'adresser au No. 96, rue des Champs-Ely... ...isième district.

LOUIS N. FOUCHÉ, officier recr...

L'UNION

№ 12. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI 5 NOVEMBRE 1862. 1re Année.

Situation.

Dans quelques jours, nous saurons le résultat de la grande bataille électorale qui vient de se livrer dans les principaux Etats du Nord. Certains organes de la presse de cette section croient voir, par le dernières élections, que le gouvernement a perdu la confiance publique, en prononçant l'acte qui émancipe les esclaves des rebels, au 1er janvier prochain. Cependant, si l'on voulait se rendre un compte exact de la situation, il faudrait se rappeler qu'un grand nombre des plus fermes et des plus énergiques soutiens de l'administration se sont engagés pour la défense du pays. Plus d'un demi-million de ses défenseurs, qui ont quitté leurs foyers pour aller combattre les ennemis de l'Union, n'ont pas pris part aux élections ; tandis que les adversaires de l'administration, qui se trouvent dans ce cas, ne comptent pas même la moitié de ce nombre. Dans les villes où le tirage au sort a eu lieu également pour les deux parties, la politique de l'administration a triomphé, ainsi que le démontre clairement les votes de la Pennsylvanie, de Cincinnati, d'Indianopolis, etc. ; mais dans les districts ruraux, où, par des efforts systématiques, quoique silencieux, on était parvenu à dissuader les démocrates de s'enrôler, le vote s'est prononcé fortement contre elle. Dans l'Iowa, où il fut permis aux soldats de voter, le parti de l'administration a remporté une majorité écrasante, tandis que dans l'Ohio et dans l'Indiana, où ce droit n'est pas accordé, celle-a été battue.

Quoi qu'il en soit, les amis de l'administration, c'est-à-dire de l'Union, de l'ordre et de la liberté, ne peuvent pas douter un seul instant du succès final de la politique régénératrice que les républicains du Nord ont inaugurée, et qui trouve des partisans nombreux dans le Sud même.

En vain épuisera-t-on toutes les combinaisons humaines pour effacer dans le cœur de l'homme les sentiments de liberté et d'indépendance que la nature y a gravés ; en vain cherchera-t-on à effacer ce qu'a marqué le doigt de Dieu : l'élan est donné, il faut que les épaisses ténèbres du despotisme fassent place à l'éclatante lumière de la raison civilisatrice ; il faut que l'esprit philosophique qui distingue ce siècle fasse disparaître la tache indélébile qui souillait depuis trop longtemps le drapeau étoilé de l'Union !

☞ D'après une correspondance publiée ce matin dans le *Delta*, datée du camp près de Thibodeauville, la bataille de Napoléonville a commencé à onze heures, et a duré jusqu'à une heure et demie. Les Confédérés étaient au nombre de cinq à six cents hommes, sans compter leur cavalerie et leur artillerie. Ils furent appuyés par la batterie de Wither, composée de trois pièces de campagne, d'un "howitzer" pour envoyer les bombes et de deux canons rayés. Cette petite battalle a manœuvra admirablement.

Les forces fédérales engagées dans l'action étaient composées du 8me du New-Hampshire, commandé par le colonel Hawkes Fearing Jr., le lieutenant-colonel O. W. Lull, et le major Smith : ce dernier était malade, mais il ne put rester loin de son poste, pendant que son brave régiment se couvrait de gloire ;—et du 12e du Connecticut, qui arriva sur le champ de bataille comme à un jour de parade, et sut attirer les regards de son général par la fermeté qu'il a déployée dans le combat. Comme on peut le voir par les forces respectives des deux partis, le combat ne fut pas aussi inégal en nombre comme voudraient le faire croire quelques personnes.

Les Fédéraux semblent être plus en faveur que les Confédérés, dans ces régions. Les premiers entrent dans une maison, un magasin ou boutique, et s'ils y trouvent quelque chose dont ils ont besoin, ils s'informent d'abord du prix et payent avec de l'argent ; tandis que les derniers, tout en faisant les rodomonts et en cherchant quelque Yankee qu'ils pourront tuer et avaler, prennent tout ce dont ils peuvent avoir besoin, en donnant en retour des *shinplasters* remboursables en billets confédérés.

On rapporte que le commandant des forces confédérées stationnées au Bayou-des-Allemands, avait fusiller sept prisonniers du 8ème Vermont, en apprenant le résultat de l'engagement de Napoléonville.

☞ M. Maunsell White, un riche planteur sur le fleuve, au-dessous de la Nouvelle-Orléans, a reconnu la liberté de ses esclaves, et a pris des arrangements avec eux pour les rétribuer de leur travail. Tous ont retourné sur l'habitation, et travaillent à la satisfaction de leur ancien maître.

☞ D'après un ordre publié par le maréchal prévot-général, les hommes qui ont été mis sur parole depuis le 3 septembre, et aussi ceux qui, absents de la ville à cette époque, avaient été mis auparavant sur parole, et qui étaient au service des soi-disant Etats-Confédérés lors de la réception de ladite parole, devront avoir à enregistrer leurs noms au bureau du maréchal-prévot, avant le samedi 8 novembre.

☞ Le régiment du colonel Stafford (Natives Guards) est stationné sur l'habitation Sabatier, au Bayou Lafourche. C'est dire que les guérillas sont en fuite dans ce voisinage ; cependant, malgré la célérité de leur course, cinquante d'entre eux sont tombés au pouvoir de ces braves défenseurs de l'Union.

LE CATECHISME DU SOLDAT.

Leçon III.— De la Constitution.

Le Catéchiste. — Dans quelles vues la Constitution des Etats-Unis a-t-elle été faite ?

Le Soldat. — Elle a été faite dans le but "d'établir une union plus parfaite," "de faire régner la justifie ; "d'assurer les bienfaits de la liberté;" "de pourvoir au bien-être général."

Le Catéchiste. — Que doit-on penser de l'action que peut avoir l'esclavage relativement aux vues formelles de la Constitution ?

Le Soldat. — Il a été dans tous les temps le plus grand ennemi de l'Union, contre laquelle il s'est mis ouvertement en révolte pour la détruire par la force des armes. C'est le renversement de toute justice. C'est ce qu'il y a de plus opposé à la liberté, et il est parfaitement incompatible avec le bien-être général.

Le Catéchiste.— Alors, l'esclavage peut-il être constitutionnel ?

Le Soldat. — Pas plus que Satan ne peut être membre de l'Eglise de Dieu.

Le Catéchiste.— N'y a-t-il pas dans la Constitution des clauses par lesquelles l'existence légale de l'esclavage est positivement reconnue ?

Le Soldat.— L'esclavage n'avait aucun existence légale lorsque la Constitution a été adoptée, et le mot esclave en a été scrupuleusement exclu.

Le Catéchiste.— N'y a-t-il pas quelques articles positivement relatifs à cette institution ?

Le Soldat.— Oui ne trouve pas un mot dans la Constitution qui paraisse se rapporter à la condition des esclaves, et il n'y a pas une clause qui ne fût susceptible d'une exécution pratique, alors même qu'il n'y aurait pas un esclave dans le pays.

Le Catéchiste.—N'y a-t-il pas quelques clauses que l'on peut supposer avoir été introduites à dessein par les auteurs de la Constitution et contournées de façon à pouvoir un jour favoriser l'esclavage ?

Le Soldat.— Il y a deux ou trois clauses semblables; mais comme l'esclavage lui-même n'avait pas d'existence légale, comme il détruisait des droits inaliénables et était contraire à la justice naturelle, et comme il était opposé à la loi fondamentale du pays, et à toutes les vues nettement formulées de la Constitution, nous sommes obligés, d'après toutes les lois de l'interprétation juridique, de donner à ces clauses un sens en faveur de la liberté; on ne peut pas faire des clauses particulières tendant à s'opposer formellement aux vues générales. "Certainement si une section, bien qu'explicite dans ses termes, d'après le sens littéral, devait contredire les vues générales d'un statut, on devrait lui donner un sens conforme aux desseins de ce statut."

Le Catéchiste.— Ne devons-nous pas accepter l'interprétation uniforme des officiers du gouvernement comme la signification véritable de la Constitution elle-même?

Le Soldat.— Non, lorsque cette interprétation est une violation manifeste de la justice naturelle et de la loi fondamentale actuelle du pays, qui a pour base ces vérités de toute évidence proclamées dans la déclaration de l'indépendance. Non, lorsque le sens qu'on lui attribue est diamétralement opposé à tout ce que la Constitution déclare avoir pour objet ; et surtout lorsque cette interprétation interressée et illégale a abouti à une rébellion ouverte contre la Constitution elle-même.

Le Catéchiste.— Considérez-vous donc l'esclavage comme un ennemi de la Constitution !

Le Soldat.—Je ne puis l'envisager autrement, parce qu'il est actuellement son ennemi.

Le Catéchiste. — Ne serait-il pas constitutionnel alors de chercher à l'abattre par tous les moyens possibles ?

Le Soldat.— Certainement, la fidélité à la Constitution fait une nécessité de l'extinction de l'esclavage.

Le Catéchiste.— En combattant contre l'esclavage et pour la liberté, ne combattez-vous pas alors pour la Constitution et pour l'Union ?

Le Soldat.— Je le crois, et ma devise sera: Liberté sous la Constitution et l'Union.

Le Catéchiste.— Votre devise est divine, votre cause triomphera.

Leçon IV. — De la Citoyenneté.

Le Catéceiste.— Quels sont les citoyens des Etats-Unis?

Le soldat.— Tous ceux qui ont adopté la Constitution, et ceux qui depuis ont été naturalisés, ainsi que les descendants de tous ceux-là.

Le Catéchiste. — Quels sont ceux qui ont adopté la Constitution?

Le Soldat.— "Le peuple des Etats-Unis," ce qui s'entend de tout ce que le pays avait alors d'habitants.

Le Catéchiste. — Cela comprend-il les personnes de couleur et celles qui étaient alors tenues en esclavage?

Le Soldat.— Comme il n'y a pas d'exceptions relatives à la couleur, et comme l'esclavage n'est pas reconnu, on doit considérer toutes ces personnes comme étant comprises dans cette expression: "le peuple de ces Etats-Unis," et par conséquent, elles doivent être mises au nombre des citoyens.

Le Catéchiste. — La situation des individus vis-à-vis des Etats-Unis ne peut-elle pas être modifiée par les lois d'Etat ?

Le Soldat.— La Constitution et les lois du Congrès sont la loi suprême du pays, et supposer un Etat ou une loi subordonnée capable de changer la situation d'un individu relativement à la loi suprême, serait une absurdité.

Le Catéchiste.— Les lois d'Etat ne peuvent-elles pas imposer l'esclavage ?

Le Soldat.— Non, si ceux qu'on veut rendre esclaves sont citoyens des Etats-Unis ; car autrement un Etat ou la loi subordonnée pourrait rendre la loi suprême sans effet sur tels individus qu'il déterminerait, et, par conséquent, l'Etat pourrait rendre complètement nulle la loi suprême des Etats-Unis, en plaçant tous ses habitants en dehors de sa juridiction et en dehors de l'Union.

Le Catéchiste. — La loi suprême ne peut-elle pas réduire à l'esclavage une classe d'individus et les priver par conséquent des droits de citoyen ?

Le Soldat. — Elle ne peut faire subir ce traitement à nul individu, si ce n'est comme châtiment d'un crime dont il aurait été duement convaincu, parce qu'un acte semblable obligerait à considérer le gouvernement comme investi d'un pouvoir obsolu et despotique, et d'ailleurs le pouvoir du gouvernement lui-même est limité par les lois de la justice naturelle, et par la Déclaration de l'Indépendance et la Constitution.

Le Catéchiste. — Pourquoi le gouvernement demande-t-il que les citoyens lui restent fidèles et lui accordent leur appui ?

Le Soldat.— Ce n'est que parce qu'il reconnaît leurs droits naturels et cherche à leur en assurer la jouissance.

Le Catéchiste. — Le gouvernement et les citoyens n'ont-ils pas d'obligations réciproques ?

Le Soldat. — Oui, sans doute.

Le Catéchiste. — Alors l'esclavage peut-il exister sous un gouvernement juste ?

Le Soldat. — Pas plus qu'il ne peut y avoir de déloyauté envers ce même gouvernement de la part des vrais citoyens.

Le Catéchiste. — Quel est alors le devoir d'un soldat ?

Le Soldat. — De regarder tous les hommes nés dans ce pays comme ses concitoyens, et ceux qui les traitent autrement comme les ennemis de ce pays.

Le Catéchiste.— Voulez-vous dire que tous les habitants natifs de votre pays qui maintenant sont tenus en esclavage sont citoyens des Etats-Unis et qu'ils ont droit à la même protection que vous-même ?

Le Soldat. — C'est cela que j'entends.

Le Catéchiste. — Et que dites-vous des habitants libres de ces Etats, qui ont voté et passé des résolutions pour sortir de l'Union ?

Le Soldat. — Il ne peuvent pas renoncer davantage à leur titre de citoyens et se dégager de leurs obligations envers la loi suprême du pays, pas même une loi ne peut les renoncer ; mais leur trahison et leur rébellion leur a fait perdre leurs droits à sa protection, et ils méritent que tous les citoyens loyaux les châtient de leur propre main.

Le Catéchiste. — Croyez-vous qu'en retirant des mains de ces traîtres un citoyen noir ou blanc, libre ou esclave, vous rendez service à votre pays ?

Le Soldat. Je crois qu'en le faisant, je remplis un de mes devoirs envers mon pays et envers mon Dieu.

Le Catéchiste. — Vous avez raison, et vous recevrez de tous deux votre récompense.

Leçon dernière. — De la Liberté.

Le Catéchiste. — Quel est le droit le plus inviolable et le plus sacré de l'homme ?

Le Soldat. — La liberté naturelle.

Le Catéchiste. — Qu'entendez-vous par liberté naturelle ?

Le Soldat. — J'entends que tout être humain est le seul et le possesseur des facultés qu'il a reçues de Dieu, et qu'il a les mêmes droits que les autres d'en user librement, ainsi que de tous les présents de la nature, et qu'il doit être seulement sujet aux restrictions qu'imposent les lois de Dieu et les lois des hommes, qui sont conformes aux lois de Dieu.

Le Catéchiste. — Pourquoi les lois des hommes ne peuvent-elles pas faire des esclaves ?

Le Soldat. — Parce que les lois de Dieu le défendent.

Le Catéchiste. — Comment les lois de Dieu défendent-elles l'esclavage ?

Le Soldat. — Rendre un homme esclave, c'est fouler aux pieds ses droits, ou plutôt, c'est présumer que quelques hommes n'ont aucun droits; mais c'est insulter Dieu que d'affirmer qu'il aurait créé des hommes ayant aucuns droits ; supposer qu'il a créé quelques hommes avec le droit de s'appartenir à eux-mêmes, et d'autres privés de ce droit et qui ne seraient appartenir comme esclaves aux premiers, c'est supposer que Dieu et les hommes sont des méchants.

Le Catéchiste. — Comment la justice naturelle est elle défend-elle l'esclavage ?

Le Soldat. — La justice naturelle est cette obligation réciproque de l'homme envers l'homme, par laquelle chacun est tenu de respecter chez les autres les droits qu'il a lui-même. Cette obligation ne dérive de la volonté de l'homme, mais de la volonté de Dieu ; une fois qu'on l'a brisée, il ne peut y avoir qu'anarchie et tyrannie.

Le Catéchiste. — Quelle grande loi proclamée par le Christ, qui rend l'esclavage impossible ?

Le Soldat. — Faites aux autres tout ce que vous voudriez qu'ils vous fissent à vous-même. Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de tout votre esprit et de toutes vos forces, et votre prochain comme vous-même. Ces deux préceptes renferment toute la loi et les prophètes.

Le Catéchiste. — Jésus a reconnu l'égalité des hommes par tous ses préceptes et tous ses actes, et surtout quand il a dit : " N'appelez aucun homme maître." Maintenant, vous avez démontré que la nature, la justice, et la vraie religion, en un mot, que Dieu et tout ce qu'il a établi et sanctionné est opposé à l'esclavage, et dans les premières leçons vous avez fait voir que le gouvernement de votre pays le réprouve formellement, qu'il est également condamné par la Déclaration de l'Indépendance, par la Constitution, par les droits des citoyens ; ne devez-vous pas alors y être opposé vous-même ?

Le Soldat. — Oui, de toutes mes forces.

Le Catéchiste. — Et quel motif doit le plus vous enflammer contre lui maintenant, et vous exciter à chercher à l'abolir immédiatement ?

Le Soldat. — C'est ce fait que c'est lui qui a fait naître et qui entretient cette infernale rébellion contre mon gouvernement, contre la Déclaration de l'Indépendance, la Constitution, les citoyens, contre la justice, l'humanité et la religion.

Le Catéchiste. — Etes-vous alors disposé à reconnaître que c'est une guerre en faveur des droits de l'homme, de la liberté, de la justice, de la vraie religion et de l'humanité ?

Le Soldat. — Je reconnais qu'il en est ainsi, et qu'on ne peut soutenir le contraire sans trahir la bonne cause.

Le Catéchiste. — Vous devez reconnaître alors que c'est le devoir du Président des Etats-Unis, de lui qui commande en chef les armées de votre pays, de proclamer la liberté de tous les habitants de ce même pays ?

Le Soldat. — Je crois que toutes les considérations de devoir et celles de l'intérêt du pays exigeraient que le Président lançât une proclamation comme il vient de le faire, que ces nuages sombres de rébellion, qui obscurcissent notre horison, seront chassés par le souffle puissant de la liberté, qu'on verra dès lors commencer le règne de la justice qui devra inaugurer une ère nouvelle de paix, d'abondance et de prospérité.

Le Catéchiste. — Prévoyez-vous alors que là où doit habiter la justice s'élèvera une nation grande et glorieuse ?

Le Soldat. — Oui, car on peut lire dans toute l'histoire de notre pays cette promesse que Dieu nous a faite.

Le Catéchiste. — Vous avez raison, telle doit être la destinée que Dieu réserve à ce peuple ; mais, comme les Juifs, nous avons montré trop d'opiniâtreté, nous avons entretenu dans notre sein un parasite qui nous rongeait au cœur et que maintenant nous devons expulser.

ERRATA.— Dans la pièce de vers (*La Guerre et l'Avenir*) publiée dans notre dernier numéro, il a été fait une transposition de mots qui rend faux et inintelligibles les vers 84me et 85me. Les voici rétablis :

Pourquoi de si grands maux ont-ils fondu sur vous?
Quel! le ciel pour lui faire expier quelques crimes...

Au lieu de *devoir bientôt*, vers 112me, lisez *de voir*.

☞ La loi abolissant l'esclavage dans les Antilles hollandaises, au mois de juillet 1863, a été votée aux Etats-Généraux par 45 voix contre 7.

Voici le résumé de cette loi :

L'esclavage devra être aboli le 1er juillet 1863.

Les propriétaires recevront pour chaque esclave une indemnité de $120.

Le gouvernement devra encourager l'émigration, en offrant, pendant cinq ans, des primes qui n'excèderont pas $400,000.

Un travail fixé légalement sera obligatoire pour tous les esclaves émancipés.

☞ En Russie, les serfs commencent à se soumettre aux conditions par lesquelles les terres qu'ils cultivent deviendront leurs propriétés. Leur condition sociale s'améliore d'une manière merveilleuse. A la foire de Nijiu, ce grand baromètre de l'empire, la vente des articles à l'usage des anciens serfs fut considérable, ce qui est une preuve de leur prospérité. Les taxes ont été complètement collectées cette année, ce qui n'offre aucun précédent dans les annales du servage.

☞ La presse anglaise est remplie de commentaires sur la proclamation du président Lincoln. Comme on devait s'y attendre, elle a été reçue avec satisfaction par le parti libéral et progressiste de l'Europe. *Le London Star*, un des meilleurs organes du libéralisme anglais, l'intitule : " Le grand fait de la guerre américaine," et dit qu'elle ne peut être égalée que par la Déclaration de l'Indépendance. Ce journal exprime l'espoir que la sympathie de l'Europe pour la noble cause de l'Union, qui avait été quelque peu réprimée par les proclamations de plusieurs généraux entachés d'esclavagisme, est désormais acquise aux défenseurs de la liberté.

L'UNION

Memorial Politique, Littéraire & Progressiste.

Paraît tous les Mercredis et Samedis après midi.

FRANK A. BARCLAY, EDITEUR-DÉPOSITAIRE.

ABONNEMENTS.— Le prix de l'abonnement à ce Journal est fixé à 4$ pour un an, $2 pour six mois, $1.50 pour trois mois.

Un Numéro : 5 sous.

ANNONCES.— Les annonces se paient à raison de $1 le carré de dix lignes. — On traite de gré à gré pour les annonces du commerce à l'année, au semestre ou au trimestre.

Bureau : Rue de Chartres, 195, enc. Ste-Anne.

LA POI, L'ESPÉRANCE ET LA CHARITÉ.

Dans nos jours passagers, de peine, de misère,
Enfants du même Dieu, vivons du moins en frères.

Pardonnez-moi la liberté que je prends, pour la quatrième ou cinquième fois, d'abuser de vos précieux instants ; mais la chose presse : aujourd'hui, tout homme doit payer sa dette à la liberté ; quelqu'infime qu'il soit, il lui faut manier la plume ou l'épée. Ce n'est pas le moment de proclamer avec Cicéron que les armes doivent faire place à la toge : au contraire, elles doivent de concert s'armer de pied en cap et s'élancer vaillamment au sein de la mêlée.

Combien je me réjouis des paroles d'encouragement que plus d'une fois, j'ai eu l'honneur d'adresser aux Native Guards et à tous en général, pour les féliciter ou les encourager à combattre pour leurs droits, leur honneur et leur dignité foulés aux pieds ! S'il pouvait exister un doute encore à cet égard dans mon esprit et le leur, combien votre correspondant E. L. le détruit entièrement. Ecoutons-le : " Lorsque la France fit entendre le cri de justice, lorsqu'elle nous dit : Israélites français, le temps est passé où vous devez rester relégués du sein de la société ; accourez, suivez notre glorieux drapeau : venez vous réfugier sous ses plis, prouvez que vous aurez un cœur qui peut battre aussi à l'appel de votre patrie ! Eh bien ! ces hommes qui avaient pourtant *le droit* depuis longtemps de jouir de ces privilèges (1), car ils étaient Français comme les autres, tournaient un regard plein de reconnaissance vers ceux qui leur rendaient leurs droits d'hommes et de citoyens ; et depuis ce jour à jamais béni, tous leurs efforts ont tendu à prouver qu'ils étaient les dignes égaux des Français de toutes les croyances. " (*Union* du 1er novembre.)

Quel commentaire, quelle réflexion, quelle parole ajouter à ce que nous venons de lire ? Rien, sinon que ces bonnes pensées, que ces expressions vraiment patriotiques et conformes au temps présent, doivent être gravées en caractères de feu dans nos âmes, et nous servir de règle. Et, puisque nous parlons de France, de liberté, faisons ici cette remarque, que cette puissance, ainsi que l'Angleterre, en sacrifiant, si l'on veut, leurs colonies émancipées, ont été plus prospères que jamais, et ont depuis, dans le monde, une grandeur morale et une prépondance qu'elles n'avaient pas encore possédées. Tant il est vrai qu'une bonne action porte toujours avec soi sa récompense ! " Malheur donc à vous qui appelez *mal* ce qui est *bien*, et *bien* ce qui est *mal*. "

Voyons ce que nous dit La Harpe à ce sujet, et quand je nomme La Harpe, je pourrais citer cent autres, Franklin, Jefferson, Grégoire, Wilberforce, Lamartine, Chateaubriand, Napoléon ; — quelle immense galerie de grands hommes nous pourrions montrer au lecteur, s'il ne les connaissait parfaitement, — tous célèbres par leurs talents, leurs vertus, leur patriotisme, et dont on peut être fier de se voir entouré et appuyé dans une si grande cause ! Ecoutons La Harpe :

" Il suffit d'être juste et humain pour condamner l'esclavage des noirs, dont on a fait depuis trois cents ans un moyen de richesse pour nos colons des deux Indes. Une politique plus sage, d'accord avec l'humanité et la religion, a fait voir que rien de ce qui est fondé sur l'injustice et l'oppression ne peut être un bien réel. L'appauvrissement et la décadence sensible de l'Espagne, dont l'exemple fut la première cause du mal, en est la preuve et la punition. " — Disons-nous autre chose. Monsieur l'Editeur ?

Et, Chateaubriand ? Après avoir énuméré les mille et un bienfaits dont l'apparition du christianisme fut la source féconde, il ajoute que celui qui les domine et qui les couronne tous, et qui devrait être inscrit en lettres d'or dans les annales de la philosophie, c'est L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE. "

Comme une bonne idée en amène une autre, permettez-moi d'engager les parents de nos vaillants soldats d'implorer en leur faveur le Dieu des armées. N'avons-nous pas ici de dignes et vénérables prêtres ? Des prières élevées par eux jusqu'au trône de l'Eternel seront accueillies et bénies. C'est un pieux devoir que nous devons rendre envers ces chers absents. L'omettre dans ces circonstances si solennelles, c'est commettre un oubli terrible qui pourrait tenter le Dieu fort. Or, s'il est le Père miséricordieux, il est aussi le Seigneur et Maître des hommes. Invoquons donc ce Suprême Dispensateur de toute grâce et de toute bénédiction sur nos braves amis actuellement livrés aux fatigues et aux périls de la guerre.

Le lecteur me permettra, pour finir, de lui rappeler ces belles et bonnes paroles de saint Paul :

" Mes très chères frères, qu'il y ait entre vous une parfaite union, une bonté compatissante, une amitié de frères, une affection pleine de tendresse, une douceur qui gagne le cœur... Vous n'êtes qu'un même corps et qu'un seul esprit, et vous avez été appelés tous à la même espérance. "

(1) Je sais bien, que le conseiller de ces états, qui parle [illegible] ; mais ce n'est point [illegible] de certains [illegible] ; parce que [illegible] vivre la liberté, la reconnaître du bon [illegible]

Chute de Galveston.

(Bureau-plan, 27 octobre.)

La chute de Galveston, dont nous avons donné les détails, tirés d'une adresse à la presse du Texas signée F. Flake, excite à un haut degré la controverse et l'indignation dans les journaux du Texas.

Il paraît que les autorités qui dirigeaient Galveston ont pecné comme l'a fait le général Lovell, quand il a rendu la Nouvelle-Orléans aux Yankees, que c'était une nécessité militaire. Si les habitants de la Nouvelle-Orléans n'avait pas été abusés par l'imbécillité du commandant général et endormis dans la confiance et la sécurité, quand ils auraient dû être avertis du danger réel, ils auraient évité la terrible calamité qui est tombée sur eux en travaillant jour et nuit aux préparatifs de leur défense.

C'est un acte de la plus criante iniquité de leur avoir dit qu'ils étaient en sûreté, quand les autorités militaires du poste qui leur avait confié sa destinée, étaient préparées à l'évacuer à la première approche du danger. Si les citoyens de la Nouvelle-Orléans avaient été laissés à eux mêmes, nous croyons sincèrement qu'ils ne gémiraient pas aujourd'hui sous le joug intolérable de l'oppression yankee. D'après tous les faits qui nous avons sous les yeux, il nous semble que le commandant militaire de Galveston a tout simplement suivi l'exemple illustre du général Lovel.

Le *Galveston News*, publié à Houston, en réponse à un article du *Houston Telegraph*, destiné à disculper les autorités militaires de la malheureuse ville et à rejeter le blâme de la capitulation sur les citoyens, dit que les autorités sont ou stupides ou négligentes, et qu'elles n'ont fait aucun effort pour procurer des canons à la ville, et pour la défendre avec ceux que les citoyens s'étaient procurés.

Le *News* prend le parti des Galvestoniens, constate que plusieurs citoyens éminents, prévoyant que la ville pourrait être prise par une apparence de flottille, comme celle qui vient de s'emparer de la clé du Texas, avaient fait un fonds de souscription et envoyé un comité à Richmond pour obtenir un nombre suffisant de canons et empêcher un désastre si honteux.

Tout ce que le général Van Dorn, qui commandait alors ce département, put leur donner, ce fut une réquisition de dix canons sur le département de la guerre. Munis de cette pièce, les citoyens arrivés à Richmond, en obtinrent douze au lieu de dix. Après mille obstacles, provenant la plupart des officiers du gouvernement de qui dépendait le transport dans les autres Etats, ils obtinrent ces canons jusqu'aux frontières du Texas. Là ils furent relevés de leur mission par les autorités militaires.

Lorsque les canons arrivèrent à Galveston, vit avec indignation qu'ils ne seraient pas rendus à l'endroit auquel ils étaient destinés. Remontrances furent faites à temps et quelques-uns d'entr'eux furent alors montés, afin, comme dit un officier du gouvernement, de calmer l'opinion publique.

Plus tard ils furent enlevés, et ceux qui sont familiers avec les divers voyages de pièces sur le chemin de fer de Galveston à Houston, peuvent se faire une idée des efforts que les Galvestoniens ont faits pour les faire plus là où ils pouvaient défendre l'entrée de la port.

Si le peuple de Galveston avait été de défendre sa ville, qui est la clé de notre état, sans l'intervention des autorités militaires, il aurait mis ses canons où ils devaient être, les aurait manœuvrés avec assez d'effet pour en imposer à distance une flotte aussi méprisable celle qui nous a imprimé ce brûlant cachet de honte.

Mais les officiers du gouvernement, sages et habiles en fait de précédents de nécessité militaire, ont amené avec eux les canons de Galveston, avec le contenu de la glacière Galveston, où ils pouvaient rester au frais.

Nous savons qu'en ne regardant comme prudent de divulguer les méprises et les fautes de ceux qui occupent de hautes fonctions ; mais quand cela devient une question entre eux et les citoyens, pour savoir qui doit supporter le blâme, il est bon que ceux qui s'intitulent gouvernement soient ramenés au sentiment leur responsabilité.

La Guerre sur le Mississipi.

(Presse associée.)

Cairo, 19 octobre.— Le colonel rebelle Faulkner, avec 300 hommes a attaqué les piquets du major McNeil, cantonné sur la rive tennessienne du Mississipi, face de l'île No. 10. Le major a rallié ses hommes. Les rebelles, trompés par le brouillard matin, ont tiré les uns sur les autres, et se sont retirés en grande confusion. Le capitaine Lore les a poursuivis. Le colonel W. W. Faulk, le capitaine L. H. Johnson, R. M. Mercer, H. B. Blackwood et douze soldats ont été faits prisonniers.

Ils No. 21.— On dit que les rebels ont une force assez considérable sur le fleuve, du côté de l'Arkansas. C'est elle a fait feu sur le *Continental* et le *Dickey*, un canon de 24, que l'on chargeait avec des bats de 12, entourés de coton, pour pouvoir entre usage. Il y a à bord du steamer *Eugène* détachement du 72e de l'Ohio et trois pièce la batterie de Waterhouse, qui débarqué sur cette rive et la nettoyeront *L'Ohio* descend aussi avec un régiment.

Nous lisons dans entrefilet du *New-York World* :

Les détails suivants, tirés des journaux nous sont parvenus ou [illegible] la bataille d'Antietam, il y a en Europe moins d'indignation que par le passé de la reconnaissance des Etats-Unis que cette bataille a eu une influence bien marquée [illegible] gouvernement des Etats-Unis.

Ayant été [illegible] quelques-uns des journaux [illegible] ont pu [illegible] le public [illegible] que le sole [illegible] Il demande [illegible] responsable d'entretenir des rumeurs [illegible] gouvernement des Etats-Unis, en [illegible] d'indignation [illegible] ou [illegible] ou [illegible] ou